

# UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le 06 septembre 2016

**Monsieur le Président du  
Conseil Régional**

**Hôtel de Région Pierre Lagourgue  
Avenue René Cassin  
Moufia BP 7190**

**97719 SAINTE-CLOTILDE**

**Objet :** Comité Technique du 09 septembre 2016

Monsieur le Président,

Conformément à la réglementation, le Comité Technique du 18 juin dernier a permis d'examiner, sur demande de l'Unsa, les points suivants :

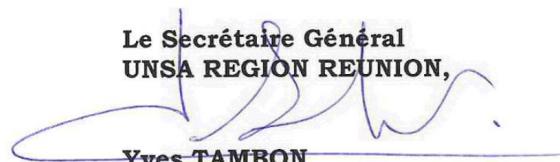
- 1- Attribution des chèques déjeuner par mois aux agents des lycées ;
- 2- Application de la NBI à tous les agents éligibles ;
- 3- Révision de la plage horaire et prise en compte du report créditeur ;
- 4- Création d'un règlement intérieur des agents des routes, lycées et administratif ;
- 5- Bilan intermédiaire sur le télétravail ;
- 6- Loi Sauvadet – Application intégrale de la loi ;
- 7- Mise en place d'un plan de stagiarisation pour les agents de catégorie C.

A ce titre, l'organisation syndicale que je représente, souhaiterait avoir un retour de la Collectivité sur cet ordre du jour.

Par ailleurs, Le [décret n° 2014-513 du 20 mai 2014](#) portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la [circulaire du 5 décembre 2014](#). Aussi, je vous sollicite pour la mise en place d'un groupe de travail afin de permettre les avancées nécessaires en la matière.

Dans l'attente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général  
UNSA REGION REUNION,  
  
Yves TAMBON

**UNSA REGION REUNION**  
@ : [unsa.regionreunion@gmail.com](mailto:unsa.regionreunion@gmail.com)  
f e : [unsaregion974.com](http://unsaregion974.com)  
t : 02 62 97 65 03

